Boucherville

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 16 novembre 2026, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^me^ Isabelle Bleau, conseillère
M. Alexandre Ouellet, conseiller
M^me^ Josée Bissonnette, conseillère
M^me^ Anne Barabé, conseillère
M. François Desmarais, conseiller
M^me^ Isabelle Harvey, conseillère
M. Raouf Absi, conseiller
M^me^ Andrée Savard, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^me^ Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe
M^me^ Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

Aucune question.

261116-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en reportant le point suivant :

10.5 Adjudication d'un contrat de location d'un camion 10 roues muni d'équipement de déneigement et d'une benne basculante (SP26-15)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-2 **Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2026**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2026 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

261116-3 **Avis de motion – Règlement numéro 2026-290-58 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de réviser les dispositions relatives aux marges, aux génératrices ainsi qu'à l'aménagement de terrain dans la zone I-1224**

M[me] la conseillère Andrée Savard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement 2026-290-58 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de réviser les dispositions relatives aux marges, aux génératrices ainsi qu'à l'aménagement de terrain dans la zone I-1224.

261116-4 **Avis de motion – Règlement numéro 2026-484 visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2027**

M[me] la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2027.

Adoption de règlements

261116-5 **Adoption – Premier projet de règlement numéro 2026-290-58 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de réviser les dispositions relatives aux marges, aux génératrices ainsi qu'à l'aménagement de terrain dans la zone I-1224**

Il est proposé d'adopter le premier projet de règlement numéro 2026-290-58 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de réviser les dispositions relatives aux marges, aux génératrices ainsi qu'à l'aménagement de terrain dans la zone I-1224.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 7 décembre 2026 à 19 h à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-6 **Adoption – Règlement numéro 2026-290-59 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'intégrer des dispositions particulières applicables à l'usage complémentaire production artistique ou artisanale dans la zone H-29V**

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-290-59 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'intégrer des dispositions particulières applicables à l'usage complémentaire production artistique ou artisanale dans la zone H-29V.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-7 **Adoption – Règlement numéro 2026-293-8 modifiant le Règlement de construction numéro 2018-293 afin de préciser que les dispositions relatives aux mains courantes du Code de construction ne s'appliquent pas à certains escaliers extérieurs dans la zone H-807**

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-293-8 – Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 2018-293 afin de préciser que les dispositions relatives aux mains courantes du Code de construction ne s'appliquent pas à certains escaliers extérieurs dans la zone H-807.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-8 **Adoption – Règlement numéro 2026-434-3 sur la circulation et le stationnement afin de réduire la zone d'interdiction d'immobilisation et de stationnement dans une zone d'arrêt d'autobus**

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-434-3 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin de réduire la zone d'interdiction d'immobilisation et de stationnement dans une zone d'arrêt d'autobus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-9 **Dépôt du projet de règlement numéro 2026-484 visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2027**

M[me] la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-484 visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2027.

Rapports et résolutions des comités et commissions

261116-10

Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 28 octobre 2026

Il est proposé d'entériner les recommandations U2026-131, U2026-132 et U2026-134, du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 28 octobre 2026 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70139 pour autoriser l'ajout d'un avant-toit sur l'enclos à déchets d'un immeuble situé au 536, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-131.

2. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70141 pour autoriser la transformation d'une porte en fenêtre d'un immeuble situé au 516, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-132.

3. La demande site du patrimoine numéro 2026-70137 pour autoriser le remplacement de portes et fenêtres d'un immeuble situé au 65, rue Duclos-Decelles, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-134.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-11

Dépôt du procès-verbal et recommandation du comité consultatif des arts et de la culture – réunion du 1[er] octobre 2026

CONSIDÉRANT que le comité consultatif des arts et de la culture a pour mandat de participer aux travaux de réflexion ou de formuler des recommandations relatives au développement des arts et de la culture de Boucherville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5041 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 26 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal du comité consultatif des arts et de la culture de la réunion du 1er octobre 2026 et d'approuver la recommandation 20261001-01 afin de débuter le projet de signalisation au Café centre d'art.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-12 **Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire – réunion du 22 octobre 2026**

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire de la réunion du 22 octobre 2026.

261116-13 **Nomination de membres au sein du comité d'achat responsable et d'économie circulaire**

CONSIDÉRANT que, à la suite des élections 2025, un important appel de candidatures a été réalisé pour l'ensemble des comités et commissions de participation citoyenne et que certains membres en place ont depuis démissionné;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour en désignant officiellement les personnes suivantes à titre de membres du comité d'achat responsable et d'économie circulaire, telles qu'elles apparaissent ci-dessous;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4865 préparé par la Direction générale daté du 11 novembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé de désigner officiellement les personnes suivantes à titre de membres du comité d'achat responsable et d'économie circulaire, tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

- M. Jean Martel, maire
- Mme Anne Barabé, conseillère municipale
- Mme Isabelle Harvey, conseillère municipale
- M. Daniel Drouin, directeur environnement et de la transition écologique
- Mme Paula Berestovoy, cheffe de service – transition écologique et écocitoyenneté

- Mme Sophie Maurice
- Mme Josée Robichaud
- M. Michel Lamarre
- M. Éric Bergeron
- Mme Karen Coffman
- Mme Marie-Ève Dury
- Mme Macarena Echeverria
- Mme Anne-Françoise Rocheleau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

261116-14

Demande de dérogation mineure numéro 2026-70118

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-70118;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2026-133;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le *Journal de Boucherville* du 28 octobre 2026 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2026-70118 à l'égard de l'immeuble situé au 676, chemin du Lac sur le lot 6 603 038 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly, déposée le 18 août 2026, qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre le raccordement électrique aérien sur le coin avant gauche du bâtiment pour le bâtiment situé au 676, chemin du Lac.

Le tout selon la recommandation U2026-133 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Lettre de demande de dérogation mineure, signée par Nicolas Fournelle, propriétaire, daté du 8 septembre 2026;
- Analyse des contraintes techniques et réglementaires préparée par Samuel Carrière, ingénieur, datée du 2 septembre 2026;
- Dessin illustrant la situation actuelle de l’entrée électrique, dessin nº DE-2.3, préparé par Justin Rochefort, daté du 20 août 2026;
- Plan de localisation préparé par Charles Beaudin, arpenteur-géomètre, minute 4101, daté du 21 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

261116-15

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 3 au 31 octobre 2026 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 5 novembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-16 **Reconnaissance des employés**

Il est proposé de souligner et de féliciter :

1. M. Guillaume Maheu, chef de service, sports à la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

2. M^{me} Myriam Ouellette, commis finances sénior, revenus à la Direction des finances et des approvisionnements, pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

3. M. Miguel Terrivel, opérateur concierge à la Direction des travaux publics, Centre des glaces Gilles-Chabot, pour ses 25 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

261116-17 **Listes des déboursés**

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 212582 à 212755.

2. D'approuver les paiements électroniques numéro S38818 à S39188.

3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéro 1605 à 1623.

4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-18 **Liste de virements budgétaires**

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 9 novembre 2026 pour les écritures 6100 à 6113.

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-19 **Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions et ce, pour la période comprise entre le 1er et le 31 octobre 2026, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

261116-20 **Financement – Fonds des municipalités – boisé Pierre-Dansereau**

CONSIDÉRANT que le Fonds des municipalités pour la biodiversité de la Ville de Boucherville doit être entièrement utilisé avant le 31 mars 2027;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un montant résiduel de 92 641 $ dans le Fonds des municipalités pour la biodiversité dédié à la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser le montant résiduel de ce Fonds pour l'acquisition de milieux naturels de haute valeur écologique;

CONSIDÉRANT l'acquisition de plusieurs lots prévue dans le boisé Pierre-Dansereau en janvier 2027;

CONSIDÉRANT que le boisé Pierre-Dansereau est un milieu naturel reconnu pour sa forte valeur écologique;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5040 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 28 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser le directeur de l'environnement et de la transition écologique, à titre de répondant municipal, à déposer une demande d'aide financière à la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec et à signer tout document permettant d'utiliser le montant de 92 641 $, provenant du Fonds des municipalités pour la biodiversité pour le projet d'acquisition de lots dans le boisé Pierre-Dansereau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-21 **Fermeture des soldes d'emprunt long terme approuvés non contractés pour l'année 2026**

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5059 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 9 novembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De modifier les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

   - Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « montant de la dépense réelle » et « montant financé » de l'annexe;

   - Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

   - Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

2. D'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

3. De demander au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe.

4. De transmettre la présente résolution au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-22 **Dépôt de la programmation des travaux version numéro 2 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2024-2028 (TECQ 2024-2028)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5064 préparé par la Direction du génie daté du 16 novembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé que :

1. La Ville de Boucherville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

2. La Ville de Boucherville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

3. La Ville de Boucherville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux numéro 2, ci-jointe, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministère.

4. La Ville de Boucherville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

5. La Ville de Boucherville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

6. La Ville de Boucherville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

7. La Ville de Boucherville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 2, ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

261116-23

Adjudication d'un contrat de travaux d'abattage et d'élagage d'arbres en rives et en boisés urbains (DP26-35)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux d'abattage et d'élagage d'arbres en rives et en boisés urbains (DP26-35);

CONSIDÉRANT que l'abattage et l'élagage en rives et dans les boisés urbains sont nécessaires pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5045 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 28 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de travaux d'abattage et d'élagage d'arbres en rives et en boisés urbains à Service d'Arbres Primeau inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 126 824,90 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues à la demande de prix, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-24

Reconduction d'un contrat de travaux arboricoles d'entretien annuel des arbres de rues et de parcs (SP24-06)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux arboricoles d’entretien annuel des arbres de rues et de parcs (SP24-06);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5052 préparé par la Direction des travaux publics daté du 2 novembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de travaux arboricoles d’entretien annuel des arbres de rues et de parcs à Abattage Larivée inc., pour un montant de 83 997,08 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et condition prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l’octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-25 **Reconduction du contrat d'inspection et d'analyse des bornes d'incendie et manipulation des vannes (SP24-43)**

CONSIDÉRANT le contrat d'inspection et d'analyse des bornes d'incendie et manipulation des vannes (SP24-43)

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5050 préparé par la Direction des travaux publics et daté du 2 novembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat d'inspection et d'analyse des bornes d'incendie et manipulation des vannes à SIMO Management Inc., pour un montant de 39 521,36 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-26 **Reconduction du contrat de transport de conteneurs et de disposition de verre recyclé (SP25-17)**

CONSIDÉRANT le contrat de transport de conteneurs et de disposition de verre recyclé (SP25-17);

CONSIDÉRANT que les coûts relatifs au contrat de transport de conteneurs et de disposition de verre recyclé feront l'objet d'un remboursement des frais de la part d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ), conformément aux modalités établies par l'organisme;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5048 préparé par la Direction des travaux publics daté du 2 novembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de transport de conteneurs et de disposition de verre recyclé à Services Ricova inc., pour un montant de 101 206,38 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-27 **Adjudication d'un contrat de location d'un camion 10 roues muni d'équipement de déneigement et d'une benne basculante (SP26-15)**

Ce point est reporté.

261116-28 **Adjudication d'un contrat de fabrication et d'installation de deux enseignes numériques (SP26-18)**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5039 préparé par la Direction générale daté du 28 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat de fabrication et d'installation de deux enseignes numériques à Les Enseignes Perfection inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 114 129,81 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

2. D'autoriser la directrice générale adjointe ou la cheffe de service des communications et des relations publiques à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-29 **Adjudication d'un contrat d'entretien préventif et correctif des systèmes CVAC et de réfrigération du Centre des glaces Gilles-Chabot (SP26-19)**

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien préventif et correctif des systèmes CVAC et de réfrigération du Centre des glaces Gilles-Chabot (SP26-19);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5047 préparé par la Direction des travaux publics daté du 2 novembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d’adjuger le contrat d'entretien préventif et correctif des systèmes CVAC et de réfrigération du Centre des glaces Gilles-Chabot à Navada ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 370 397,82 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l’octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 à 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-30 **Adjudication d'un contrat de collecte des résidus verts et des sapins (SP26-21)**

CONSIDÉRANT le contrat de collecte des résidus verts et des sapins (SP26-21);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5053 préparé par la Direction des travaux publics daté du 2 novembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d’adjuger le contrat de collecte des résidus verts et des sapins à Services Ricova inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 457 334,42 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l’octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 à 2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

261116-31 **Prolongement de l'entente concernant l'entretien des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur les voies véhiculaires privées des projets intégrés et leur cession à la Ville de Boucherville**

CONSIDÉRANT que le sommaire décisionnel numéro 2026-4995 préparé par la Direction générale daté du 11 novembre 2026;

Il est proposé de prolonger, pour chacun de projets intégrés figurant sur la liste ci-jointe, l'Entente modifiée concernant l'entretien des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur les rues privées d'un projet intégré et leur cession à la Ville de Boucherville, à compter du 1er avril 2027 jusqu'au 31 mars 2030, soit pour une durée de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-32 **Protocole d'entente pour l'installation d'un système audiovisuel au Centre des glaces Gilles-Chabot**

CONSIDÉRANT que le Club de curling de Boucherville est autonome dans ses activités;

CONSIDÉRANT que la captation et la diffusion sont limitées exclusivement aux activités du Club;

CONSIDÉRANT que le Club s'engage à en faire l'acquisition, l'installation et l'entretien du système audiovisuel;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4967 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 11 novembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser la greffière ainsi que la directrice des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire ou le chef de service sports à signer le protocole d'entente pour l'installation d'un système audiovisuel au Centre des glaces Gilles-Chabot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-33 **Entente de collaboration – Festival Classica**

CONSIDÉRANT que le Festival a pour mission d'organiser annuellement un événement majeur d'envergure nationale et internationale dédié à la musique classique nommé Festival Classica;

CONSIDÉRANT que le Festival souhaite présenter un évènement annuellement à Boucherville, et ce, pour les quatre (4) prochaines années, marqué par une programmation en salle et extérieure de haute qualité favorisant le rayonnement de la Ville à l'échelle métropolitaine, du

Québec, du Canada et ainsi promouvoir ses principaux attraits comme milieu de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville juge qu'il est dans les meilleurs intérêts de ses citoyens de présenter des concerts et animations du Festival Classica sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins la Ville désire soutenir et s'associer à l'organisation du Festival Classica dans un but de partenariat;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5018 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 5 novembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer ladite entente de collaboration entre Festival Classica et la Ville de Boucherville pour un montant total de 1 040 971,96 $, taxes nettes, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 à 2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-34

Entente intermunicipale concernant le versement d'aide financière en vertu du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) – Deuxième appel à projets

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parcs (MELCCPBFP) a approuvé le plan de réduction des GES comme plan partiel pouvant donner accès au programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) – Volet 2 – Planification et mise en œuvre des projets issus d'un plan climat, du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que certaines actions du plan de réduction des GES sont admissibles au programme d'aide financière ATCL – Volet 2 – Planification et mise en œuvre des projets issus d'un plan climat, du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme doit être effectué par l'Agglomération de Longueuil, au nom de l'ensemble des villes liées, conformément aux exigences du guide ATCL;

CONSIDÉRANT que des projets ont été retenus, que l'aide financière gouvernementale est accordée à l'Agglomération de Longueuil et que cette dernière a soumis à la Ville de Boucherville une entente intermunicipale concernant le versement d'aide financière en vertu du programme ATCL – Volet 2 – Planification et mise en œuvre des projets issus d'un plan climat, du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5054 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 30 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la greffière ou l'assistante-greffière à signer l'entente intermunicipale concernant le versement d'aide financière en vertu du programme Accélérer la transition climatique locale – Volet 2 – Planification et mise en œuvre des projets issus d'un plan climat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-35 **Bail – location terre agricole – 1271 et 1321, chemin de Touraine**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4985 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 4 septembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver le projet de bail de location de la terre agricole du 1271 et du 1321, chemin de Touraine intervenu entre la Ferme Jean-Guy Jodoin inc. et la Ville de Boucherville.

2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-36 **Contrat de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique – Programme ÉcoÉnergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT l'élaboration de son Plan climat, lequel intègre la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation énergétique des bâtiments;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités propose un programme clé en main et sans investissement de la part de la Ville;

CONSIDÉRANT que'ÉcoÉnergie est régi par la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ c C-65.01) et qu'elle est autorisée à conclure un tel contrat de gré à gré avec la Ville de Boucherville tel que le prévoit l'article 20 de la *Loi concernant l'activité d'assureur de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et la fusion par voie d'absorption de La Mutuelle des municipalités du Québec avec celle-ci* (L.Q. 2021, c.46);

CONSIDÉRANT la participation au Programme ÉcoÉnergie et qu'elle s'engage à convenir d'un contrat de performance énergétique en partage d'économies avec ÉcoÉnergie pour la réalisation des mesures de conservation d'énergie, de décarbonation et de réduction des coûts énergétiques;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5035 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 28 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à :

- signer le Contrat municipal entre ÉcoÉnergie et la Ville de Boucherville, et s'assurer d'accomplir toutes les formalités afin d'y donner effet;

- accomplir toute formalité découlant du Contrat municipal, notamment émettre ou refuser toute autorisation et approbation requise;

- effectuer tout paiement à la demande d'ÉcoÉnergie conformément au ratio de partage prévu au Contrat municipal;

- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution et mandater, le cas échéant, tout employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

261116-37

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 19 novembre 2026

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 novembre 2026;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-261119-2.1 à CA-261119-2.5.

2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-261119-4.1 à CA-261119-4.2.

3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-261119-6.1 à CA-261119-6.7.

4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-261119-8.1 à CA-261119-8.15, sauf CA-261119-8.3 qui a été retiré.

5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-261119-10.1 à CA-261119-10.10.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-38 **Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Boucherville pour l'année 2027**

Il est proposé de tenir les séances ordinaires du conseil municipal de Boucherville pour l'année 2027 aux jours suivants à compter de 20 h 00 :

1) Lundi, le 25 janvier 2027
2) Lundi, le 22 février 2027
3) Lundi, le 15 mars 2027
4) Lundi, le 26 avril 2027
5) Mardi, le 25 mai 2027
6) Lundi, le 14 juin 2027
7) Lundi, le 5 juillet 2027
8) Lundi, le 23 août 2027
9) Lundi, le 27 septembre 2027
10) Lundi, le 25 octobre 2027
11) Lundi, le 22 novembre 2027
12) Lundi, le 6 décembre 2027

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261116-39 **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Il est proposé de prendre acte du dépôt par la greffière des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal, le tout conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2).

261116-40 **Nomination au sein du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville**

CONSIDÉRANT que le réseau Les Arts et la Ville, créé en 1987, constitue une alliance unique en Amérique du Nord regroupant environ 600 membres des milieux municipal et culturel;

CONSIDÉRANT que sa mission est de mobiliser et d'outiller les communautés francophones afin qu'elles tirent pleinement parti de la culture pour développer durablement leurs milieux de vie, renforcer le tissu social et favoriser le sentiment d'appartenance, notamment par la collaboration, le rassemblement et le partage des connaissances;

CONSIDÉRANT que M^{me} Josée Bissonnette, conseillère municipale, a été élue au conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville, témoignant ainsi de la confiance qui lui est accordée et de la reconnaissance de son engagement envers le milieu municipal et la culture, tout en permettant à la Ville de Boucherville de contribuer aux réflexions sur le rôle de la culture dans le développement des collectivités;

Il est proposé :

1. De féliciter M[me] Josée Bissonnette, conseillère municipale, pour son élection au conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.

2. De désigner Mme Bissonnette à titre de mandataire de la Ville de Boucherville auprès de l'organisme Les Arts et la Ville et d'appuyer sa participation aux activités de celui-ci.

3. De souligner que cette nomination permet à la Ville de Boucherville de contribuer aux échanges sur le rôle de la culture dans le développement durable des collectivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

261116-41 **Levée de la séance**

Il est proposé de lever la présente séance à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____
Jean Martel, maire

_____
Marianna Ruspil, greffière

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

ANNEXE

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduaires à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	
2018-303	1 514 332 $	1 514 332 $	1 272 034 $	414 468 $		838 392 $			19 174 $	1 099 864 $
2020-327	866 666 $	866 666 $	803 087 $	390 615 $		388 094 $			24 378 $	476 051 $
2020-331	4 520 000 $	4 520 000 $	4 417 329 $	1 686 723 $		2 707 780 $			22 826 $	2 833 277 $
2021-345	5 299 745 $	5 299 745 $	5 257 693 $	3 164 319 $		1 900 461 $		150 000 $	42 913 $	2 135 426 $
2021-351	5 399 943 $	5 399 943 $	3 925 105 $	2 067 856 $		1 810 380 $			46 869 $	3 332 087 $
2021-356	599 986 $	599 986 $	574 593 $	574 593 $						25 393 $
2022-366	6 200 000 $	6 200 000 $	4 956 836 $	2 684 632 $		2 222 465 $			49 739 $	3 515 368 $
2022-368	4 189 283 $	4 189 283 $	3 851 637 $	3 851 637 $						337 646 $
2023-385	1 600 000 $	1 600 000 $	949 742 $	949 742 $						650 258 $
2023-392	1 250 000 $	1 250 000 $	1 268 541 $	1 178 541 $				90 000 $		71 459 $
2023-393	415 007 $	415 007 $	236 307 $	236 307 $						178 700 $
2023-396	1 200 000 $	1 200 000 $	1 194 278 $	1 194 278 $						5 722 $
2023-397	1 200 000 $	1 200 000 $	1 049 379 $	599 379 $	450 000 $					600 621 $
2024-408	750 000 $	750 000 $	718 866 $	718 866 $						31 134 $
2024-409	3 000 000 $	3 000 000 $	1 947 517 $	1 947 517 $						1 052 483 $

* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE

** Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est **supérieur** au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.

Total des soldes résiduaires à annuler: 16 345 489 $

Commentaires:

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Description / Commentaire
			2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029		Total	
1.1	Bouclage du réseau d'eau potable sur le Chemin du Tremblay	4 chemin Du Tremblay, Boucherville J4B6Z5	0 $	168 937 $	0 $	0 $	0 $		**168 937 $**	Bouclage de l'aqueduc pour améliorer la résilience du réseau et la qualité de l'eau. Ajout de 28 m de conduites de 300 mm.
Sous-totaux par type										
Distribution de l'eau potable			0 $	168 937 $	0 $	0 $	0 $		**168 937 $**	
Total			**0 $**	**168 937 $**	**0 $**	**0 $**	**0 $**		**168 937 $**	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Il n'y a pas de projet pour la priorité 2

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux							Description / Commentaire
						2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029		Total	
3.1	Réfection des infrastructures de la rue Hugues Pommier	225 rue Hugues-Pommier, Boucherville J4B1M7	Distribution Collecte	215 365	1 2	0 $	847 787 $	0 $	0 $	0 $		**847 787 $**	Réfection complète des infras incluant conduites aqueduc, sanitaire et pluvial, ainsi que les trottoirs, chaussée et éclairage. / T1437 : Remplacement de l'aqueduc en fonte grise de classe D et de l'égout unitaire de classe D. Séparation du réseau unitaire par l'ajout d'une conduite pluviale.
3.2	Réfection des infrastructures de la rue Claude Dauzat	215 rue Claude-Dauzat, Boucherville J4B1M1	Distribution Collecte	255 490	2 4	0 $	975 737 $	0 $	0 $	0 $		**975 737 $**	Réfection complète des infras incluant conduites aqueduc, sanitaire et pluviale, ainsi que les trottoirs, chaussée et éclairage. / T1506 : Remplacement de l'aqueduc classe D fonte ductile 1965, de l'égout de classe D et du pluvial non inspecté. T1533 : Remplacement de l'aqueduc classe D fonte ductile 1965, de l'égout de classe B et du pluvial de classe A.

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux							Description / Commentaire
						2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029		Total	
3.3	Réfection des infrastructures de la rue de Rouville	203 rue De Rouville, Boucherville J4B2V6	Distribution Collecte	365 719	1 2	0 $	1 579 439 $	0 $	0 $	0 $		**1 579 439 $**	Réfection complète des infras incluant conduites aqueduc, sanitaire et pluviale, ainsi que les trottoirs, chaussée et éclairage. / T1534 : Remplacement de l'aqueduc, de l'égout et du pluvial de classe D. L'aqueduc est en fonte ductile 1965. Ajout de 64 mètres de conduite pluviale dans la même tranchée qu'un égout classe D (344 m au total).
3.4	Réfection des infrastructures de la rue des Vétérans	50 rue des Vétérans, Boucherville J4B2V4	Distribution Collecte	40 530	1 2	0 $	1 444 939 $	0 $	0 $	0 $		**1 444 939 $**	Réfection complète des infras incluant conduites aqueduc, sanitaire et pluviale, ainsi que les trottoirs, chaussée et éclairage. / T1287 : Séparation du réseau unitaire de classe D. Ajout d'une conduite pluviale dans la même tranchée que l'égout. Ajout de 40 m d'aqueduc passant sous la voie ferrée pour boucler le secteur.

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux							Description / Commentaire
						2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029		Total	
3.5	Réfection des infrastructures de la rue de Tilly	65 rue De Tilly, Boucherville J4B4N9	Collecte	314	3	0 $	690 210 $	0 $	0 $	0 $		**690 210 $**	Réfection des infras incluant le sanitaire et le pluvial, ainsi que les trottoirs, chaussée et éclairage / T207 : Remplacement de l'égout de classe D. T226 : Remplacement de l'égout et du pluvial de classe D.
3.6	Réfection des infrastructures de la rue Le Laboureur	700 rue Le Laboureur, Boucherville J4B3S2	Collecte	168	2	0 $	537 549 $	0 $	0 $	0 $		**537 549 $**	Réfection des infras incluant conduites sanitaires ainsi que les trottoirs, chaussée et éclairage. / T241 : Remplacement de l'égout sanitaire de classe D. Ajout de 33 m d'égout.

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux							Description / Commentaire
						2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029		Total	
3.7	Réfection des infrastructures de la rue des Abbés-Primeau	700 rue des Abbés-Primeau, Boucherville J4B3P6	Distribution Collecte	330 429	1 2	0 $	1 339 873 $	0 $	0 $	0 $		**1 339 873 $**	Réfection des infras incluant conduites aqueduc, sanitaire et pluvial, ainsi que les trottoirs, chaussée et éclairage. / T256: Remplacement de l'aqueduc fonte grise de classe D, remplacement partiel de l'égout classe D et ajout d'une conduite sanitaire sur une longueur de 100m. Pluvial de classe A à conserver. Ajout d'une longueur de 84 m de pluvial.
3.8	Réhabilitation partielle de la conduite d'eau potable chemin du Tremblay	300 chemin Du Tremblay, Boucherville J4B5X9	Distribution	295	1	0 $	496 844 $	0 $	0 $	0 $		**496 844 $**	Gainage de la conduite d'eau potable chemin du Tremblay / T16445 : réhabilitation partielle de la conduite d'aqueduc de classe D.

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux							Description / Commentaire
						2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029		Total	
3.9	Réfection des infrastructures de la rue de Noyon	131 rue De Noyon, Boucherville J4B4J3	Distribution Collecte	295 390	2 3	0 $	0 $	937 380 $	0 $	0 $		**937 380 $**	Réfection des infras incluant conduites aqueduc, sanitaire et pluvial, ainsi que les trottoirs, chaussée et éclairage. / Aqueduc fonte grise : T164 et T178, Égout sanitaire classe D : T164 et égout pluvial classe D T164 et T178.
3.10	Réfection des infrastructures de la rue Père-Le Jeune	823 rue du Père-Le Jeune, Boucherville J4B3J8	Distribution Collecte	300 585	1 2	0 $	0 $	1 192 376 $	0 $	0 $		**1 192 376 $**	Réfection des infras incluant conduites aqueduc, sanitaire et pluvial, ainsi que les trottoirs, chaussée et éclairage. / Aqueduc fonte grise : T195, Égout sanitaire classe D : T195 et égout pluvial classe D : T195.
			Sous-totaux par type										
			Collecte	3 990	22	0 $	5 373 568 $	1 426 937 $	0 $	0 $		**6 800 505 $**	
			Distribution	2 095	10	0 $	2 538 810 $	702 819 $	0 $	0 $		**3 241 629 $**	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%			**Total**			**0 $**	**7 912 378 $**	**2 129 756 $**	**0 $**	**0 $**		**10 042 134 $**	

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Description / Commentaire
			2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029		Total	
4.1	*Construction d'un terrain de baseball synthétique au parc Pierre-Laporte	502 chemin du Lac, Boucherville J4B6X3	299 100 $	1 630 225 $	623 442 $	0 $	0 $		**2 552 767 $**	Remplacement du terrain existant (Gazon/Sable) par un terrain synthétique / Construction d'un terrain de baseball synthétique extérieur.
		Sous-totaux par type								
		Infrastructures sportives / récréatives	299 100 $	1 630 225 $	623 442 $	0 $	0 $		**2 552 767 $**	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%		**Total**	**299 100 $**	**1 630 225 $**	**623 442 $**	**0 $**	**0 $**		**2 552 767 $**	

Priorité 4 – Voirie locale (MTMD)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTMD

PROJETS INTÉGRÉS - ENTRETIEN DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS

NUMÉRO	NOM DU PROJET	ADRESSE
4-1	Projet Roy-Audy	304 à 316 Roy-Audy
4-2	Projet Roy-Audy	324 à 336
4-3	Syndicat Roy-Audy - (Projet Roy-Audy)	344 à 354 Roy-Audy
6	Condo Les Trois Arches de Boucherville - (Les Trois Arches)	472 à 518 Corte-Real
9	Association des syndicats de copropriétés Le Cours Louis-Hébert - (Le Cours Louis-Hébert)	101-à 716 Louis-Hébert
10	Le syndicat des copropriétaires Le Champlain - (Le Champlain)	480 à 516 Samuel-de-Champlain 755 à 781 François-Gravé
13	Le syndicat des copropriétaires du condo Le Mansard II - (Les Condos Le Mansard II)	750 à 822 François-Gravé
14	Le syndicat des copropriétaires du condo Le Mansard I - (Les Condos Le Mansard I)	830 à 854 François-Gravé
15	Les Jardins des sources	900 à 958 De Montarville
17	Les Jardins du golf phase 1 - (Jardins du Golf II)	1150 à 1188 De Montarville
18	Les Peupliers enr. - (Les Peupliers I)	200 à 222 Marie-Victorin
19	Syndicat des copropriétaires du condominium Jean-Talon enr. - (Jean-Talon)	256 à 298 Jean-Talon
20	Syndicat de la copropriété « Allée des pionniers - (Allée des Pionniers)	10 à 58 allée des Pionniers
21	Domaine du Ruisseau – Bloc 3 -(Domaine du Ruisseau)	500 à 565 Félix-Leclerc
25	Syndicat des copropriétaires du ruisseau de la Broquerie - (Ruisseau de la Broquerie)	1100 à 1150 Hélène-Boullé
27	Le syndicat des copropriétaires du Carrefour Londonien - (Carrefour Londonien)	450 à 480 de Reims
28	Le syndicat des copropriétaires de la québécoise d'Antan 1 - (Québécoise d'Antan)	700 à 760 des Ateliers
29	Syndicat des copropriétaires de « Les Villas de Montbrun, phase II » - (Villas de Montbrun (Phase2))	748 à 752 De Montbrun
30	Quartier Des Découvreurs II - (Des Découvreurs II)	800 à 826 De Montbrun, 781 à 787 des Découvreurs
31	Syndicat des Victoriennes Phase 1 - (Les Victoriennes (Phase I))	1260 De Montarville
33	SDC Les Victoriennes phase III - (Les Victoriennes (Phase III))	1280 De Montarville
36	Domaine de Montarville 526-1 - (Domaine de Montarville)	1230 à 1236 De Montarville 422 à 436 de Normandie
37	Syndicat des copropriétaires Place Montpellier - (Le Montpellier)	1290 De Montarville
38	Syndicat de la copropriété croissant Jean-Paul Provost - (Croissant J.-P. Provost)	13 à 17 De Montbrun
39	Les Villas de Montbrun – Phase IV - (Villas de Montbrun (Phase 4))	772 à 778 De Montbrun
40	Les Villas de Montbrun – Phase V- (Villas de Montbrun (Phase 5))	780 à 790 De Montbrun
41	Syndicat de la copropriété Place Normandie - (Le Normandie)	300 à 376 de Dijon
42	Syndicat de copropriétaires Les Cours Montarville-du 935-937-939 (horizontal) - (Les Cours Montarville)	935-937-939 De Montarville
43	Syndicat de la copropriété Place des Vosges - (Place des Vosges)	485 des Vosges
45	Syndicat de la copropriété Le Versailles - (Le Versailles)	357 à 387 de Vendée
46	Syndicat de la copropriété Le Picardie - (Le Picardie I)	375-1 à 375-24 du Languedoc
47	Syndicat de la copropriété Le Picardie Phase II - (Le Picardie II)	355 du Languedoc
48	Syndicat de la copropriété Le Fontainebleau Phase I - (Fontainebleau I)	376 du Languedoc
49	Syndicat de la copropriété Le Fontainebleau Phase II - (Fontainebleau II)	264 de Champagne
51	Syndicat de la copropriété Jardins de Provence Phase 1 - (Jardins de Provence)	654 Jean-Deslauriers
52	Syndicat de la copropriété Jardins de Florimont - (Jardins de Florimont)	634 Jean-Deslauriers
53	Syndicat des copropriétaires du Faubourg des Explorateurs - (Faubourg des Explorateurs)	770 – 1 à 35 des Ateliers
54	Syndicat de la copropriété Jardins du Périgord 786 - (Jardins du Périgord)	624 Jean-Deslauriers

NUMÉRO	NOM DU PROJET	ADRESSE
55	Syndicat de la copropriété Les Villageois - (Les Habitations Les Villageois)	35, De Varennes
56	Syndicat Jardins de Normandin 797 - (Jardins de Normandin)	674 Jean-Deslauriers
57	Syndicat de la copropriété Jardins de Chaumont - (Jardins de Chaumont)	694 Jean-Deslauriers
58	Syndicat de la copropriété « Jardins des Valloires » - (Jardins de Valloires)	704 Jean-Deslauriers
59	Syndicat des copropriétaires Jardins-de-Toulouse 1 - (Jardins de Toulouse I)	675 Paul-Doyon
60	Syndicat copropriété Jardins Toulouse II-849 - (Jardins de Toulouse II)	655 Paul-Doyon
61	Syndicat de la copropriété Jardins de Savoie 859 - (Jardins de Savoie)	680 Paul-Doyon
62	Syndicat copropriété Jardins D'Avignon - (Jardins d'Avignon)	660 Paul-Doyon
63	Syndicat de la copropriété Jardins d'Alsace - (Jardins d'Alsace)	614 Jean-Deslauriers
64	Syndicat de la copropriété Jardins de Monaco - (Jardins de Monaco)	744 Jean-Deslauriers
65	Syndicat de la copropriété Jardins de Limoges 3524238 - (Jardins de Limoges)	764 Jean-Deslauriers
66	Syndicat de la copropriété Jardins de Grenoble 3683432 - (Jardins de Grenoble)	1055 Charcot
67	Syndicat de la copropriété Jardins de Nantes 3922894 - (Jardins de Nantes)	635 Paul-Doyon
68	Syndicat des copropriétaires du Faubourg Harmonie - (Faubourg Harmonie)	1015 et 1025 Lionel-Daunais
69	Jardins de Champagne	640 Paul-Doyon
70	Syndicat de la copropriété Jardins de Bergerac 4 264 403 - (Jardins de Bergerac)	1065 Charcot
71	Syndicat de la copropriété Jardins de Dijon - (Jardins de Dijon)	1095 Charcot
72	Syndicat de la copropriété 794, Jean Deslauriers, 01 à 04 - (Jardins d'Orléans)	794, Jean-Deslauriers
75	Syndicat des copropriétaires Jardins des Tuileries - (Jardins des Tuileries)	795, Jean-Deslauriers
76	Syndicat des Copropriétaires Le Havre du Marais - (Havre du Marais)	805 Jean-Deslauriers
77	Copropriété 535 rue François V.-Malhiot - (Les Condos Fort-Saint-Louis)	535, 539, 543, 547 François-V.-Malhiot et 1022, 1022, 1026, 1028, 1030, 1032, 1034, 1038, 1040, 1042, 1046, 1048 du Fort-St-Louis
78	Syndicat des Berges 1 à 44 - (Berges de la Rivière-aux-Pins)	518 F.-V.-Malhiot
79	Condos du Boisé - (Boisé du parc)	635 des Sureaux
80	Syndicat des copropriétaires Le Havre du Marais 2 - (Havre du marais 2)	815 Jean-Deslauriers